ABC
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 57 RUE JEANNIN
21000 DIJON
RCS DIJON n°482 950 201

DÉCISION UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 16 JUILLET 2026

Les soussignés :
Madame Anouck MADEC, ayant pour nom d'usage CLERGET,
Monsieur Benjamin Gino CLERGET,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile immobilière ABC désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière ABC, et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 18 des statuts,

Se sont réunis et ont, à l'unanimité, pris les décisions suivantes, préalablement à toute délibération, hors la présence d'un tiers.

EXPOSÉ PRÉALABLE

Le gérant a exposé aux associés qu'il apparaît opportun, dans la perspective de faciliter les futures opérations sur le capital social (cessions partielles, donations, transmission progressive), de procéder à une division de la valeur nominale des parts sociales composant le capital social, sans modification du montant de celui-ci.

Il est ainsi proposé de diviser les 100 parts sociales de 10 euros chacune actuellement composant le capital social en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune, le capital social demeurant fixé à la somme de 1 000 euros.

Cette opération n'emporte ni augmentation ni réduction du capital social et n'a donc pas à faire l'objet des formalités de protection des créanciers applicables aux réductions de capital, ni de la procédure de souscription applicable aux augmentations de capital.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident de diviser la valeur nominale des parts sociales composant le capital social de la Société, sans changement du montant du capital social qui demeure fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 €).

En conséquence, les 100 (cent) parts sociales de 10 (dix) euros chacune, numérotées de 1 à 100, sont annulées et remplacées par 1 000 (mille) parts sociales nouvelles de 1 (un) euro chacune, numérotées de 1 à 1 000, intégralement libérées.

Chaque part sociale ancienne de 10 euros est ainsi remplacée par 10 parts sociales nouvelles de 1 euro, sans que cela n'affecte les droits proportionnels de chaque associé dans le capital, les bénéfices ou l'actif social.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, le capital social de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1 000, est réparti entre les associés comme suit :

Associés	Numéro de parts	Nombre de parts
Mme Anouck CLERGET	500	De 1 à 500
M. Benjamin CLERGET	500	De 501 à 1 000
Total égal au nombre de parts composant le capital social		**1 000**

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts intitulé « Capital social – Parts sociales » comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €).

Il est divisé en MILLE (1 000) parts de 1,00 € chacune attribuées aux associés, savoir :

Associés	*Numéro de parts*	*Nombre de parts*
Mme Anouck CLERGET	*500*	*De 1 à 500*
M. Benjamin CLERGET	*500*	*De 501 à 1 000*
Total égal au nombre de parts composant le capital social		***1 000***

»

Le reste de l'article et des statuts demeure inchangé.

QUATRIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Anouck CLERGET

Signé par Anouck CLERGET
Le 16 juil. 2026

Signed with Universign doc_LnVw tx_k5WgZrbDoqGE

Benjamin CLERGET

Signé par Benjamin CLERGET
Le 17 juil. 2026

Signed with Universign doc_LnVw tx_k5WgZrbDoqGE